



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 avril 2016, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 313-74-2016, règlement modifiant le règlement numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue de modifier la grille de spécifications du zonage afin réduire la marge de recul avant à l'intérieur de la zone A-105.

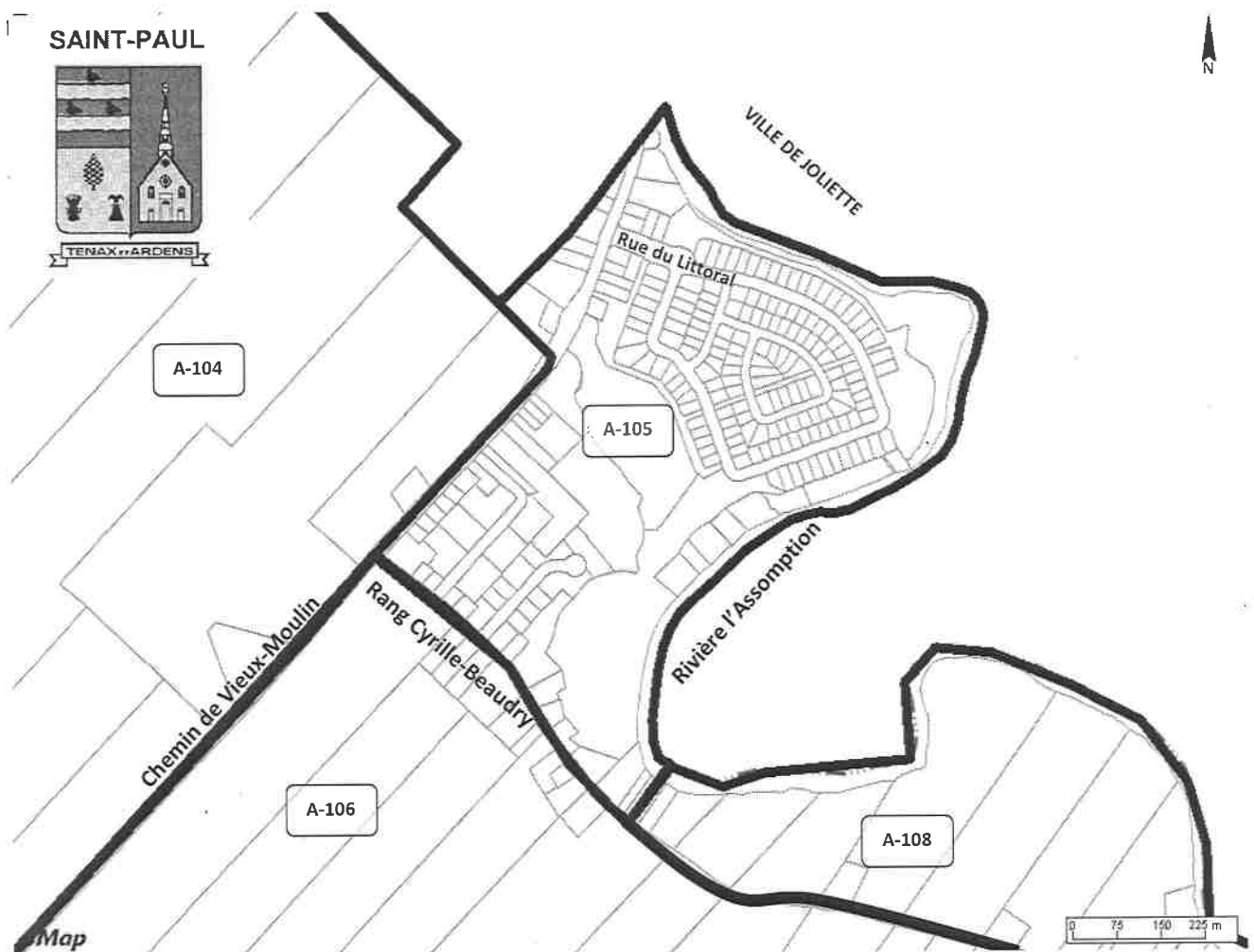
Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier la grille de spécifications 7/8 afin de réduire la marge de recul avant de huit (8) mètres à sept (7) mètres dans la zone A-105.

Description de la zone visée

La zone A-105 est située au croisement des chemins du Vieux-Moulin et Cyrille-Beaudry et comprend le projet domiciliaire « Les Berges de l'Île Vessot », au sud et à l'est de la rivière l'Assomption, à l'ouest de la zone A-104 et au nord de la zone A-106.

La zone visée est illustrée au croquis ci-dessous.



secteur concerné

Approbation référendaire

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **20 avril 2016 à 19 heures** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce SEPTIÈME jour du mois d'AVRIL deux mille seize.



Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA